



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-193

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

utilisation du parking

salle Lamendin / les vendredi 20 et samedi 21 juin 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de la Vie Active,

CONSIDERANT qu'il importe de prévenir les administrés de la commune,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commune d'Isbergues autorise la Vie Active à privatiser le parking de la salle Lamendin du vendredi 20 juin 2025 7H au samedi 21 juin 2025 19H.

A ce titre , le stationnement des véhicules sera interdit sur ce parking pendant cette période.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la Vie Active.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **14 MAI 2025**

Le Maire,


David THELLIER

Publié le **14 MAI 2025**